

Mise à jour du 11 mars 2022

À compter du 12 mars, le passeport vaccinal ne sera plus requis



Pour avoir accès à l'ensemble de nos activités, tant au Patro Roc-Amadour qu'au Camp O'Carrefour, **il ne sera plus nécessaire de présenter un passeport vaccinal à compter du 12 mars**. Toutefois, certaines mesures comme le port du masque, la distanciation physique et la désinfection des mains demeurent en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

La direction du Patro Roc-Amadour et toute l'équipe vous remercient pour votre collaboration et votre courtoisie tout au long de l'application de cette mesure de la Santé publique.

Au plaisir de vous voir profiter de nos nombreux services et activités !

La direction du Patro Roc-Amadour